

### SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

#### 1.1. Identifiant du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Powerpeel blanc 5L
UFI	: 3GWK-NUD7-K9AV-39U6
Code produit	: PWP 5W

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Solution de revêtement

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

#### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chemicar Europe NV  
Baarbeek,  
22070 Zwijndrecht  
+32 (0) 3 234 87 80 - F +32 (0) 3 234 87 89  
[info@chemicar.eu](mailto:info@chemicar.eu)

#### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 3 760 08 09

### SECTION 2 : Identification des risques

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes sur la physicochimie, la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

#### 2.2. Éléments de l'étiquette

##### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mot de signalisation (CLP)	: Avertissement
Contient	: masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)
Mentions de danger (CLP)	: H317 - Peut provoquer une réaction allergique de la peau. H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.
Conseils de prudence (CLP)	: P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

savon.

P333+P313 - En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Obtenir des conseils/une attention médicale.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

### Réglementation des pays nordiques

#### Danemark

Code MAL : 00-0

### 2.3. Autres risques

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités ; huile de base - non spécifié ; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C20-C50 et donne une huile finie d'au moins 100 SUS à 100°F (19cSt à 40°C). Elle contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés].	N° CAS : 64742-54-7 N° CE : 265-157-1 Numéro d'index CE : 649-467-00-8	> 1	Carc. 1B, H350
DIOXYDE DE TITANE	N° CAS : 13463-67-7 N° CE : 236-675-5	> 1	Non classé
masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Numéro CAS : 55965-84-9 Numéro d'index CE : 613-167-00-5	0.1 - 0.2	Acute Tox. 3 (Inhalation), H331Acute Tox. 3 (cutanée), H311Toxique aiguë . 3 (Oral), H301Skin Corr. 1B, H314Skin Sens. 1, H317Acuité aquatique 1, H400Chronique aquatique 1, H410

### Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identifiant du produit	Limites de concentration spécifiques
masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Numéro CAS : 55965-84-9 Numéro d'index CE : 613-167-00-5	( 0,0015 $\leq$ C < 100) Skin Sens. 1, H317 ( 0,06 $\leq$ C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 ( 0,06 $\leq$ C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 ( 0.6 $\leq$ C < 100) Skin Corr. 1B, H314

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

### SECTION 4 : Mesures de premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours générales	: respecter (sa) sécurité. Vérifiez les fonctions vitales. Vérifiez les fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appelez le 112, numéro d'urgence européen . Gardez la victime sous observation. Les symptômes peuvent être retardés. Traitez les symptômes, en commençant par les blessures et les troubles les plus dangereux pour la vie.
Mesures de premiers soins après inhalation	: Amener la personne à l'air frais et la maintenir à l'aise pour respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appelez un centre antipoison ou un médecin.
Mesures de premiers soins après contact avec la peau	: Brossez les particules détachées de la peau. Rincer immédiatement à l'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
Mesures de premiers soins après un contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste. Les lentilles de contact doivent être retirées.
Mesures de premiers secours après ingestion	: Rincez-vous la bouche. Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous vous sentez mal. N'attendez pas l'apparition des symptômes pour consulter le centre antipoison.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Aucun effet connu de ce produit.
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun effet connu de ce produit.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun effet connu de ce produit.
Symptômes/effets après un contact visuel	: Aucun effet connu de ce produit.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun effet connu de ce produit.
Symptômes/effets lors de l'administration intraveineuse	: Aucun effet connu de ce produit.
Symptômes chroniques	: Aucun effet connu de ce produit.

#### 4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre ABC. Poudre BC. mousse. dioxyde de carbone (CO2). Pour un grand incendie : mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.
Moyens d'extinction inappropriés	: Pour un incendie mineur : Eau. Des éclaboussures de liquide peuvent se produire. En cas d'incendie important : Des éclaboussures de liquide peuvent se produire.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. fondu. Oxydes métalliques.
---	---

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser les eaux de ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Retenir l'eau contaminée/de lutte contre l'incendie.
Protection pendant la lutte contre l'incendie	: Portez l'équipement de protection individuelle recommandé.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Pas de flammes ouvertes. Ne pas fumer.
-------------------	--

##### 6.1.1. Pour le personnel non-urgentiste

Équipement de protection	: 8.2.
--------------------------	--------

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

### 6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : EN 374. Gants. EN 166. Masques faciaux. EN 14605. EN 13034. vêtements de protection. EN 136. EN 137. Appareils respiratoires autonomes. 8.2.

### 6.2. Précautions environnementales

Endiguer le déversement solide. Recueillir le liquide qui fuit dans des récipients couverts. Empêchez le liquide de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et le sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le liquide répandu dans un matériau absorbant inerte. Surfaces contaminées : nettoyer (traiter) avec un excès d'eau. Laver les vêtements et l'équipement après manipulation.

### 6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Risques supplémentaires lors de la transformation : Tenir à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. N'utilisez que des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Observer une hygiène stricte. Évitez tout contact direct avec le produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Maintenir le récipient hermétiquement fermé. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver le récipient hermétiquement fermé et dans un endroit bien ventilé.  
Conditions de stockage : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Utiliser et stocker à l'écart de toute flamme nue, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer.  
Matériaux incompatibles : Le métal. Sources de chaleur.  
Température de stockage : < 25 °C  
Matériaux d'emballage : un polypropylène.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Coordonnées du fournisseur.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et valeurs limites biologiques

Belgique		
Huiles minérales (brouillards)	Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h	5 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur du temps court	10 mg/m <sup>3</sup>
Titane (dioxyde de)	Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h	10 mg/m <sup>3</sup>
Les Pays-Bas		
Olienevel (minerale olie)	Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h (exposition professionnelle publique) valeur limite)	5 mg/m <sup>3</sup>
France		
Titane (dioxyde de), en Ti	Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h (VL : Valeur non réglementaire indicatif)	10 mg/m <sup>3</sup>

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

Les Pays-Bas		
Autriche		
5-Chlor-2-méthyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on et 2-Méthyl-2,3-di-hydroisothiazol- 3-on (Gemisch im Verhältnis 3:1)	Tagesmittelwert (MAK)	0,05 mg/m <sup>3</sup>
Titandioxide (Alveolarstaub)	Tagesmittelwert (MAK)	5 mg/m <sup>3</sup>
	Kurzzeitwert 60(Miw) 2x (MAK)	10 mg/m <sup>3</sup>
ROYAUME-UNI		
Dioxyde de titane respirable	Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h (Limite d'exposition sur le lieu de travail (EH40/2005))	4 mg/m <sup>3</sup>
Dioxyde de titane total inhalable	Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h (Limite d'exposition sur le lieu de travail (EH40/2005))	10 mg/m <sup>3</sup>
USA (TLV-ACGIH)		
Huile minérale, à l'exclusion des fluides de travail des métaux : Pure, hautement et sévèrement affiné	Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h (TLV - Valeur adoptée)	5 mg/m <sup>3</sup> (I)
Dioxyde de titane - parcs à l'échelle fine	Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h (TLV - Modifications prévues)	2,5 mg/m <sup>3</sup> (R)
Dioxyde de titane - nanoparcelles	Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h (TLV - Valeur adoptée)	0,2 mg/m <sup>3</sup> (R)

I) : Fraction inhalable

(R) : Fraction respirable

### 8.1.2. Procédure de surveillance recommandée e

Nom du produit	Test	Numéro
TiO <sub>2</sub>	NIOSH	7302
TiO <sub>2</sub>	NIOSH	7304

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire disponible

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

### 8.1.4. DNEL et PNEC

DNEL/DMEL - Travailleurs			
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			
Niveau d'effet (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme inhalation	2,73 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme inhalation	5,58 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme dermiques	0,97 mg/kg pc/jour	
masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			
Niveau d'effet (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme inhalation	0,02 mg/m <sup>3</sup>	
	Acue effets locaux inhalation	0,04 mg/m <sup>3</sup>	
DNEL/DMEL - Population générale			
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			
Niveau d'effet (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme par voie orale	0,74 mg/kg pc/jour	
masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			
Niveau d'effet (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme inhalation	0,02 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux aigus inhalation	0,04 mg/m <sup>3</sup>	
PNEC			
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			
Compartiments	Valeur	Remarque	
Oral	9,33 mg/kg d'aliments		
masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			
Compartiments	Valeur	Remarque	
Eau douce	3,39 µg/l		
Eau douce (rejets intermittents)	3,39 µg/l		
Eau de mer	3,39 µg/l		
Eau de mer (rejets intermittents)	3,39 µg/l		
STP	0,23 mg/l		
Sédiments d'eau douce	0,027 mg/kg de sédiments dw		
Sédiments d'eau de mer	0,027 mg/kg de sédiments dw		
Sol	0,01 mg/kg de sol dw		

### 8.1.5. Bandes de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés :

Évitez les flammes nues. Utilisez une protection contre les éclaboussures. Pas de flammes, pas d'étincelles. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Surveiller l'atmosphère à intervalles réguliers. Effectuer les opérations à l'air libre/sous aspiration/ventilation locale ou avec une protection respiratoire.

### 8.2.2. Équipement de protection individuelle

Symbole(s) d'équipement de protection individuelle :



# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection des yeux :

Lunettes de sécurité obligatoires Porter des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

Protection des yeux			
Type	Domaine d'application	Caractéristiques	Standard
Lunettes de sécurité			EN 166

### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection appropriés. EN 14605. EN 13034

#### Protection des mains :

Gants résistant aux produits chimiques (selon la norme européenne EN 374 ou équivalent)

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants en caoutchouc nitrile			0.15 mm		

### 8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire			
Dispositif	Type de filtre	Condition	Standard
Filtres à gaz	Type A - Composés organiques à haut point d'ébullition (>65 °C)	Si conc. dans l'air > limite d'exposition	

### 8.2.2.4. Risques thermiques

Aucune information supplémentaire disponible

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition environnementale

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement :

6.2. 6.3. Pour plus d'informations, voir la section 13.

#### Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: blanc.
Odeur	: Non disponible.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8 - 10
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0,945 g/l

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le chauffage peut provoquer un incendie.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

### 10.6. produits de décomposition dangereux

En cas de combustion : libération de monoxyde de carbone - dioxyde de carbone. Oxydes métalliques.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques



# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

Toxicité aiguë							
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités							
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	>5000 mg/kg pc		Rat (mâle/femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Équivalent à l'OCDE 402	>5000 mg/kg pc	24h	Lapin (mâle/femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	>5,53 mg/l	4H	Rat (mâle/femelle)	Valeur expérimentale	
dioxyde de titane							
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	>2000 mg/kg p.c.		Rat (mâle/femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique						Renonciation aux données	
Inhalation (poussière)	CL50	OCDE 403	>5,53 mg/l	4H	Rat (mâle/femelle)	Valeur expérimentale	
masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)							
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	66 mg/kg p.c.		Rat (mâle/femelle)	Valeur expérimentale	Calculé par référence à la substance active
Dermique	DL50	OCDE 402	>141 mg/kg pc	24 h	Rat (mâle/femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	0,17 mg/l	4H	Rat (mâle/femelle)	Valeur expérimentale	Calculé par référence à la substance active
<b>Conclusion : Non classé pour la toxicité aiguë</b>							
Corrosion/irritation							
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités							
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Temps d'exposition	Point dans le temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Équivalent à l'OCDE 405	1 seconde	1 ; 24 ; 48 ; 72 ; 168 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant		24 h	24h	Lapin	Valeur expérimentale	
dioxyde de titane							
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Temps d'exposition	Point dans le temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	OCDE 405		1;24;48 ; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	Équivalent à l'OCDE 404	4H	48 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)							
Voie d'exposition	Resul	Méthode	Temps d'exposition	Point dans le temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésion oculaire grave	OCDE 405		1;24;48 ; 72 heures ; 7 ; 14 jours	Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse
Peau	Corrosif	OCDE 404	4h		Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse
<b>Conclusion : Non classé comme irritant pour le système respiratoire</b>							
Sensibilisation respiratoire ou cutanée							
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités							
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Temps d'exposition	Moment de l'observation	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406	12 h		Cochon d'Inde (mâle)	Valeur expérimentale	
dioxyde de titane							

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Temps d'exposition	Moment de l'observation	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque	
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale		
Inhalation (poussière)	Pas de sensitizing				Souris (femelle)	Valeur expérimentale		
<b>masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)</b>								
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Temps d'exposition	Moment de l'observation	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque	
Peau	Sensibilisation	OCDE 406			Cochon d'Inde (mâle/femelle)	Valeur expérimentale		
<b>Conclusion : peut provoquer une réaction allergique de la peau ; non classé comme sensibilisant pour l'inhalation.</b>								
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles</b>								
<b>Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités</b>								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Temps d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Orale (sonde stomacale)	LOAEL	Équivalent à l'OCDE 408	125 mg/kg p.c./jour	Sang	Modification de l'hémogramme/de la composition sanguine	13 semaines (5 jours/semaine)	Rat (mâle)	Lecture croisée
Dermique	NOAEL	OCDE 410	1000 mg/kg p.c./jour		Aucun effet	4 semaines (6h/jour, 3 jours/semaine)	Lapin (mâle/femelle)	Valeur expérimentale
Dermique	NOAEL	OCDE 411	≥ 2000 mg/kg pc/jour		Pas d'effets systémiques indésirables	13 semaines (5 jours/semaine)	Rat (mâle/femelle)	Valeur expérimentale
Dermique	LOAEL	Équivalent de l'OCDE 453	100 mg/kg p.c./jour		Formation de la tumeur	24 mois (2 fois/semaine)	Souris (mâle)	Valeur expérimentale
Dermique	NOAEL	Équivalent de l'OCDE 410	1000 mg/kg p.c./jour		Aucun effet	4 semaines (6 h/jour, 3 jours/semaine)	Lapin (mâle, femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation	NOEL	Test de toxicité subaiguë	220 mg/m <sup>3</sup> air		Aucun effet	4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle, femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation	NOAEL	Test de toxicité subaiguë	> 980 mg/m <sup>3</sup> air		Pas d'effets systémiques indésirables	4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle/femelle)	Valeur expérimentale
<b>dioxyde de titane</b>								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Temps d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Orale (sonde stomacale)	NOAEL	OCDE 408	>1000 mg/kg pc/jour		Aucun effet	90 jour(s)	Rat (mâle/femelle)	Valeur expérimentale
Dermique								Renonciation aux données
<b>masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)</b>								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Temps d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral (régime alimentaire)	NOAEL	OCDE 409	22 mg/kg p.c./jour		Pas d'effets systémiques indésirables	13 semaine(s)	Chien (mâle/femelle)	Valeur expérimentale
Dermique	NOAEL effets systémiques	EPA OPP 82-3	2,625 mg/kg pc/jour		Aucun effet sytémique indésirable	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femme)	Valeur expérimentale
Dermique	NOAEC effets locaux	EPA OPP 82-3	0,105 mg/kg pc/jour		Aucun effet	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femme)	Valeur expérimentale

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

Inhalation (aérosol)	NOAEC	OCDE 412	110 mg/m <sup>3</sup> air		Aucun effet	4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femme)	Expérimental valeur
Conclusion : non classé pour la toxicité subchronique								
<b>Mutagénicité (in vitro)</b>								
<b>Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités</b>								
Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	remarque			
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique.	Équivalent de l'OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHE)	Aucun effet	Valeur expérimentale				
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique.	OCDE 476	Souris (cellules de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale				
Négatif avec activation métabolique	Équivalent de l'OCDE 471	Bactéries (S. typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale				
<b>Dioxyde de titane</b>								
Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	remarque			
Négatif avec le métabolisme activation, négative sans métabolisme activation	OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale				
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bactéries (S. typhimurium)		Valeur expérimentale				
<b>masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)</b>								
Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	remarque			
Positif avec métabolisme activation, positive sans métabolisme activation	EPA OPP 84-2	Bactéries (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	Solution aqueuse			
Positif avec activation métabolique, positif sans activation métabolique.	EPA OPP 84-2	Souris (lymphome L5178Y) cellules)		Valeur expérimentale	Solution aqueuse			
<b>Mutagénicité (in vivo)</b>								
<b>Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités</b>								
Résultat	Méthode	Temps d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur			
Négatif	OCDE 474		Souris (mâle/femelle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale			
<b>Dioxyde de titane</b>								
Résultat	Méthode	Temps d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur			
Négatif (oral (sonde gastrique))	EPA OPP 84-2	2 dose(s)/24 heures intervalle	Souris (mâle/femelle)		Valeur expérimentale			
Conclusion : non classé pour la toxicité mutagène ou génotoxique.								
<b>Cancérogénicité</b>								
<b>Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités</b>								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Dermique	LOAEL	Équivalent de l'OCDE 453	100 mg/kg p.c./jour	24 mois (2 fois/semaine )	Souris (mâle)	Formation de la tumeur		Valeur expérimentale

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

Dermique		Équivalent de l'OCDE 451		78 semaine(s)	Souris (femelle)	Aucun effet cancérigène		Valeur expérimentale
<b>Dioxyde de titane</b>								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (poussière)	NOAEC	OCDE 453	5 mg/m <sup>3</sup> air	104 semaines (6h, jour, 5 jours/semaine)	Rat (mâle, femelle)	Effet cancérigène du nog	Poumons	Valeur expérimentale
Oral (régime alimentaire)	NOEL	Étude de toxicité cancérigène	> 50000 ppm	103 semaines (7 jours/semaine)	Rat (mâle/femelle)	Aucun effet cancérigène		Valeur expérimentale
<b>masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)</b>								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Oral (eau potable)	NOEL	OCDE 453	300 ppm	24 mois	Rat (mâle, femelle)	Effet cancérigène du nog		Valeur expérimentale
<b>Conclusion : non classé pour la cancérogénicité</b>								
<b>Toxicité pour la reproduction</b>								
<b>Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités</b>								
	Paramètre	Méthode	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité du développement	NOAEL	Équivalent de l'OCDE 414	≥ 2000 mg/kg pc/jour	3 semaines (par jour)	Rat (mâle)	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	LOAEL	Équivalent de l'OCDE 414	125 mg/kg pc/jour	3 semaines (par jour)	Rat (femelle)	Picotement/irritation de la peau	Peau	Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL (P/F1)	OCDE 421	≥ 1000 mg/kg pc/jour	30 jour(s) - 39 jour(s)	Rat (mâle/femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
<b>Dioxyde de titane</b>								
	Paramètre	Méthode	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (oral (sonde stomacale))	NOAEL	OCDE 414	1000 mg/kg pc/jour	2 semaines (7 jours/semaine)	rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Oral (tube d'estomac))	NOAEL	OCDE 414	1000 mg/kg pc/jour	2 semaines (7 jours/semaine)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
<b>masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)</b>								
	Paramètre	Méthode	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (oral (sonde stomacale))	NOAEL	EPA OPP 83-3	≥ 19,6 mg/kg pc/jour	10 jours (jour de gestation)	rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Oral (tube d'estomac))	NOAEL	EPA OPP 83-3	28 mg/kg pc/jour	10 jours (jour de gestation)	Rat	Toxicité maternelle		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Oral (eau potable))	NOAEL	OCDE 416	30 ppm	10 semaine(s)	Rat (mâle/femelle)	Aucun effet		

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

<b>Conclusion : non classé pour la reprotoxicité ou la toxicité pour le développement.</b>
<b>Risque d'aspiration : non classé pour la toxicité par aspiration.</b>
<b>Toxicité - autres effets : aucune donnée (test) disponible sur le mélange.</b>
<b>Effets chroniques d'une exposition à court et à long terme : éruption cutanée/inflammation.</b>

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu) : Non classé

Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités								
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Conception des tests	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë pour les poissons	LL50	OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce	Valeur expérimentale ; létale
Toxicité aiguë crustacés	EL50	Équivalent à OCDE 202	> 10000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce	Valeur expérimentale ; effet locomoteur
Toxicité pour les algues et autres plantes aquatiques	NOEL	OCDE 201	≥ 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce	Valeur expérimentale ; nombre de cellules
Toxicité à long terme pour les poissons	NOELR	Autre	≥ 1000 mg/l	14 jour(s)	Oncorhynchus mykiss		Eau douce	QSAR ; Létal
Crustacés aquatiques à long terme	NOEL	Équivalent de l'OCDE 211	10 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce	Valeur expérimentale ; reproduction
Toxicité des micro-organismes aquariophiles	NOEL	DIN 38412-3	> 1,93 mg/l	10 minutes	Bacteria	Système statique	Eau douce	Valeur expérimentale
Dioxyde de titane								
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Conception des tests	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë pour les poissons	LL50	Équivalent à l'OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce	Valeur expérimentale ; concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CL50	Équivalent à OCDE 202	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce	Valeur expérimentale ; concentration nominale
Toxicité pour les algues et autres plantes aquatiques	ErC50	EPA 600/9-78-018	61 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce	Valeur expérimentale ; concentration nominale
Toxicité à long terme pour les poissons	CSEO	Équivalent à l'OCDE 212	≥ 1000 mg/l	8 jour(s)	Danio rerio	Système semi-statique	Eau douce	Valeur expérimentale ; concentration nominale
Crustacés aquatiques à long terme	NOEL	OCDE 211	≥ 2,92 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce	Poids de la preuve ; BPL
masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)								
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Conception des tests	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë crustacés	EC50		0,007 mg/l	48 h	Acartia tonsa		Eau salée	Valeur expérimentale ; BPL
Toxicité pour les algues et autres plantes aquatiques	CSEO	OCDE 201	0,49 µg/l	48 h	Skeletonema costatum	Système statique	Eau salée	Valeur expérimentale ; taux de croissance
<b>Conclusion : Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.</b>								

### 12.2. Persistance et dégradabilité

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			
Eau de biodégradation			
Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	2 % - 4 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale
OCDE 301F	31%	28 jour(s)	Valeur expérimentale

masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			
Eau de biodégradation			
Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	47,6 % - 55,8 % ; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale
<b>Conclusion : contient un ou plusieurs composants non facilement biodégradables.</b>			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Kow					
Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur	
	Non applicable (mélange)				
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités					
Log Kow					
Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur	
	Aucune donnée disponible				
Dioxyde de titane					
Log Kow					
Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur	
	Aucune donnée disponible				
masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)					
BCF-poissons					
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	41-54 ; poids frais	28 jour(s)	Lepomis macrochirus	Valeur expérimentale
Log Kow					
Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur	
OCDE 107		0.75	24 °C	Valeur expérimentale	
<b>Conclusion : contient un ou des composants bioaccumulatifs</b>					

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités						
Distribution en pourcentage						
Méthode	Fraction d'air	Fraction de biote	Fraction de sédiment	Fraction de sol	Fraction d'eau	Détermination de la valeur
Mackay niveau III	39.93%	0.1%	34.01%	22.09%	3.98%	Valeur calculée
masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)						
(log) Koc						
Paramètre	Méthode		Valeur		Détermination de la valeur	
Koc	OCDE 106		6.4-10		Valeur expérimentale	
Log Koc			0.81-1		Valeur calculée	
<b>Conclusion : Contient un ou plusieurs composants ayant un potentiel de mobilité dans le sol.</b>						
<b>Contient un ou plusieurs composants qui s'adsorbent dans le sol.</b>						

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.6. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément aux réglementations officielles. Ne pas déverser dans les égouts.

Code de la liste européenne des déchets (LdD) : 08 02 99 - déchets non spécifiés ailleurs<sup>15</sup>  
01 02 - emballages en plastique

## SECTION 14 : Informations sur le transport

Conformément à l'ADR / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN
14.1. Numéro ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Nom d'expédition correct de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Risques environnementaux			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Aucune information supplémentaire disponible			

### 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

#### Transport terrestre

Non applicable



# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

### Transport par voie maritime

Non applicable

### Transport aérien

Non applicable

### Transport fluvial

Non applicable

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au code IBC

Non applicable

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

#### 15.1.1. Règlements de l'UE

Ne contient pas de substances REACH avec des restrictions de l'annexe XVII

Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate REACH

Ne contient pas de substances de l'annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) No 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

Teneur en COV	Remarque
	0.945 g/l

#### 15.1.2. Réglementations nationales

Législation nationale Pays-Bas	
Waterbeveiligheid	A(3) ; Méthodologie Algemene Beoordelings (ABM)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	
SZW - Lijst van stoffen kankerverwekkende	(complexe aardolie- en steenkoolderivaten ; inscrit sur la liste SZW des substances cancérigènes
SZW - Lijst van mutagene stoffen	aardoliegassen en residuen ; Inscrit sur la liste SZW des substances mutagènes

Législation nationale France	
dioxyde de titane	
Catégorie cancérigène	Titane (dioxyde de), en Ti ; C2

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

Législation nationale Allemagne	
WGK	2 ; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. avril 2017
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	
TA-Luft	5.2.5
Dioxyde de titane	
TA-Luft	5.2.1
masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	
TA-Luft	5.2.5/l

Législation nationale Autriche	
masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	
Sensibilisation de la population à l'égard des Haut	5-Chlor-2-méthyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on et 2- Methyl-2,3-di-hydroisothiazol- 3-on (Gemisch im Verhältnis 3:1) ; Sh

Législation nationale Royaume-Uni	
aucune donnée disponible	
Autres données pertinentes	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	
TLV - Cancérigène	Huile minérale, à l'exclusion des fluides de travail des métaux : Pure, hautement et sévèrement raffinée ; A4
dioxyde de titane	
TLV - Cancérigène	Dioxyde de titane - particules de taille nanométrique ; A3
	Dioxyde de titane - particules fines ; A3
	2B ; Dioxyde de titane

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des déclarations H et EUH :	
Tox. aiguë 3 (Dermique)	Toxicité aiguë (cutanée), Catégorie 3
Tox. aiguë 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (inhal.), Catégorie 3
Tox. aiguë 3 (Oral)	Toxicité aiguë (orale), Catégorie 3

# Powerpeel blanc 5L

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830.

Texte intégral des déclarations H et EUH :	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aigu, Catégorie 1
Chronique aquatique 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, Catégorie 1
Carc. 1B	Cancérogénicité, catégorie 1B
Irritation des yeux 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact avec la peau.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H317	Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H331	Toxique en cas d'inhalation.
H350	Peut causer le cancer.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
Corr. de la peau 1B	Corrosion/irritation de la peau, Catégorie 1, Sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation de la peau, Catégorie 2
Peau Sens. 1	Sensibilisation de la peau, Catégorie 1

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le seul but de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.